

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 2-1840 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

VIAVI SOLUTIONS FRANCE SAS

N° SIREN : 402261234

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités en :
and Cofrac rules of application for the activities of in :

TEMPS ET FREQUENCE*TIME AND FREQUENCY*réalisées par / *performed by :***VIAVI SOLUTIONS FRANCE SAS****34 RUE NECKER
42000 SAINT ETIENNE**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **29/04/2020**
Date de fin de validité / *expiry date* : **29/02/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Physique-Mécanique,
Pole manager - Physics-Mechanical,

Validé par Stéphane RICHARD

Accréditation Non Valide

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 2-1840 Rév 4.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 2-1840 [Rév 4](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 2-1840 rév. 5

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

VIAVI SOLUTIONS FRANCE SAS
34 RUE NECKER
42000 SAINT ETIENNE

Contact : Monsieur Benoit LAVILLE
Tél : 04.82.81.00.58
E-mail : benoit.laville@viavisolutions.com

Dans son unité technique :

- LABORATOIRE DE METROLOGIE TF

Elle porte sur :

voir pages suivantes

Accréditation Non Valide

TEMPS ET FREQUENCE / Fréquence (génération)								
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Domaine d'application	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe de la méthode	Principaux moyens utilisés	Référence de la méthode	Lieu de réalisation
Compteur	Fréquence	Temps de mesure : 10 secondes	1 MHz ■ 5 MHz ■ 10 MHz ■	$1,7 \cdot 10^{-10}$	Mesure par compteur réciproque	Horloge rubidium Compteur réciproque	Procédure d'étalonnage MCP 113	En Laboratoire
			$200 \text{ Hz} \leq f < 1 \text{ kHz}$	$2,4 \cdot 10^{-6}$	Mesure de la fréquence à l'aide d'un fréquencesmètre	Horloge rubidium Multiplicateur d'écart Fréquencesmètre		
			$1 \text{ kHz} \leq f < 1 \text{ MHz}$	$1,2 \cdot 10^{-6}$				
			$1 \text{ MHz} \leq f < 10 \text{ MHz}$	$1,3 \cdot 10^{-6}$				
		Temps de mesure : 1 à 10 secondes	$10 \text{ MHz} \leq f < 500 \text{ MHz}$	$1,3 \cdot 10^{-6}$				

■ Valeurs ponctuelles

TEMPS ET FREQUENCE / Fréquence								
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Domaine d'application	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe de la méthode	Principaux moyens utilisés	Référence de la méthode	Lieu de réalisation
Générateur	Mesure Fréquence	Temps de mesure : 10 secondes	1 MHz ■ 2 MHz ■ 2,5 MHz ■ 5 MHz ■ 10 MHz ■	1,7.10 ⁻¹⁰	Intercomparaison compteur réciproque	Horloge rubidium Multiplicateur d'écart Fréquencemètre	Procédure d'étalonnage MCP 114	En Laboratoire
			200 Hz ≤ f < 1 kHz	2,4.10 ⁻⁶	Mesure de la fréquence à l'aide d'un compteur réciproque	Horloge rubidium Compteur réciproque		
			1 kHz ≤ f < 10 kHz	1,2.10 ⁻⁶				
			10 kHz ≤ f < 100 kHz	1,2.10 ⁻⁶				
			100 kHz ≤ f < 1 MHz	1,2.10 ⁻⁶	Mesure de la fréquence à l'aide d'un fréquencemètre	Horloge rubidium Fréquencemètre		
		1 MHz ≤ f < 10 MHz	1,3.10 ⁻⁹					
Temps de mesure : 1 à 10 secondes	10 MHz ≤ f < 500 MHz	1,3.10 ⁻⁹						

■ Valeurs ponctuelles

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Les incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95%.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **29/04/2020** Date de fin de validité : **29/02/2024**

Le Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Validé par François SUDER

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 2-1840 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr